

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2478**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Carrières sociales option gestion urbaine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, le Président de l'université ou le Directeur de l'IUT

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales option Gestion urbaine intervient dans les politiques territoriales d'amélioration du cadre de vie des habitants d'un territoire. Il est à l'interface opérationnelle des concepteurs de projets et des personnels d'exécution, entre des institutions et des citoyens. Il met en place et coordonne des projets qui mobilisent différents acteurs locaux (collectivités, bailleurs, associations...) sur des questions aussi diverses que la rénovation urbaine, l'accès au logement, le développement culturel, la redynamisation économique, l'aménagement des espaces publics, les mobilités, la prévention... Il allie la pratique de l'intervention et de l'accompagnement social à la gestion urbaine de proximité et au suivi administratif et technique des projets urbains. Il intègre dans son action les contraintes écologiques et environnementales et participe à la mise en œuvre des politiques publiques et de leurs dispositifs liés à ces questions comme par exemple les concertations préalables des habitants.

Opérer un diagnostic : identifier un contexte, des besoins et analyser les données collectées à l'aide de techniques (ex: cartographie) et d'interventions en rapport avec l'environnement territorial et les populations.

Concevoir et réaliser un projet et des actions portés par des collectivités et des populations.

Participer au sein d'une équipe projet à la mise en place d'un projet de développement du territoire, en utilisant des outils collaboratifs selon une démarche participative.

Réaliser des actions : réaliser un projet et valoriser les acteurs qui y participent.

Communiquer à l'oral et à l'écrit avec son environnement professionnel, interne et externe (yc en anglais).

Veiller à l'application stricte d'un cahier des charges et des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des normes environnementales lors des interventions.

Evaluer des actions : ajuster des projets et des postures professionnelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le professionnel titulaire du DUT Carrières Sociales option Gestion Urbaine exerce ses fonctions dans le secteur public (service urbanisme, politique de la ville et du logement des communes ou intercommunalités, aménagement des conseils généraux et régionaux) ou parapublic (pays, parcs naturels, entreprises publiques locales comme les SEM (Sociétés d'économie mixte), SPL (Sociétés publiques locales). Il peut-être amené à travailler chez les bailleurs sociaux (secteur privé ou public) soit pour faire de la gestion urbaine de proximité, soit pour assurer le suivi administratif et technique de projets urbains. Il peut aussi déployer ses compétences dans le secteur associatif afin de développer la structure sur son territoire par la mise en place de projets.

Agent de développement local, Responsable de projets de développement local (social, urbain, culturel, associatif...), Coordonnateur de dispositif de développement local, Accompagnateur de projet contrat de ville, Assistant au travail d'un urbaniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Réglementation d'activités :

En cas d'emploi dans la fonction publique territoriale, la réussite à un concours peut-être exigée : Concours de la fonction publique territoriale : Filière administrative = Rédacteur territorial

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'acquiert par l'acquisition, après évaluation, des 120 ECTS correspondant aux Unités d'Enseignement suivantes réparties dans les 4 semestres de la formation :

UE 1 : 27 ECTS; UE 11 : Environnement institutionnel 8 ECTS ; UE 21 : Institutions et politiques publiques 6 ECTS ; UE 31 : Organisation et politiques sectorielles 7 ECTS ; UE 41 : Acteurs dynamiques et territoires 6 ECTS ;

UE 2 : 29 ECTS; UE 12 : Individus et sociétés 10 ECTS ; UE 22 : Sociétés, populations et territoires 7 ECTS ; UE 32 : Sociétés, populations et publics 6 ECTS ; UE42 : Publics et pratiques professionnelles 6 ECTS ;

UE 3 : 34 ECTS; UE 13 : Fondements méthodologiques 7 ECTS ; UE 23 : Méthodes, techniques et langages 9 ECTS ; UE 33 : Techniques et conception de projets 11 ECTS ; UE 43 : Langages et communication professionnelle 7 ECTS ;

UE 4 : 30 ECTS; UE 14 : Découverte professionnelle 5 ECTS ; UE 24 : Pratiques professionnelles 8 ECTS ; UE 34 : Développement professionnel 6 ECTS; UE 44 : Approfondissement professionnel 11 ECTS.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé pour une durée illimitée.

Dans le cas d'acquisition par la validation des acquis de l'expérience (VAE), l'évaluation se fait sur la base du référentiel d'activités et de compétences de la spécialité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.
Par candidature individuelle	X	Non
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (décret n°84-1004 du 12 novembre 1984 sur les IUT ; arrêté du 3 août 2005) dont les enseignants et professionnels puis Jury officiel de l'Université de rattachement.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 juin 1967 modifié

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret du 12 novembre 1984 relatif aux IUT

Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

Arrêté du 19 juin 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales

Pour plus d'informations

Statistiques :

Enquête ADIUT

<https://idges.pleiade.education.fr/vefp/iut/iut.htm>

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Lieu(x) de certification :

chaque université est responsable du processus de certification

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) : <http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Arrêté du 9 mai 2000 portant création d'options au sein de départements d'instituts universitaires de technologie à compter de la rentrée universitaire 2000

Précédent arrêté relatif à l'organisation des études conduisant au DUT Carrières sociales : Arrêté du 30 avril 2010 modifiant l'arrêté du 28 août 2006